

Message du Comité de direction à l'assemblée des délégués du 22 mai 2024 concernant la validation d'une dépense nouvelle pour la location pour le service des ambulances du 1^{er} étage du BatPol, Aurore 4 à Fribourg

Introduction

Dans le cadre de l'agrandissement et de la rénovation du HMS, il était également prévu de démonter la centrale actuelle du Service d'Ambulance de la Sarine (SAS) et de la reconstruire quasiment au même endroit.

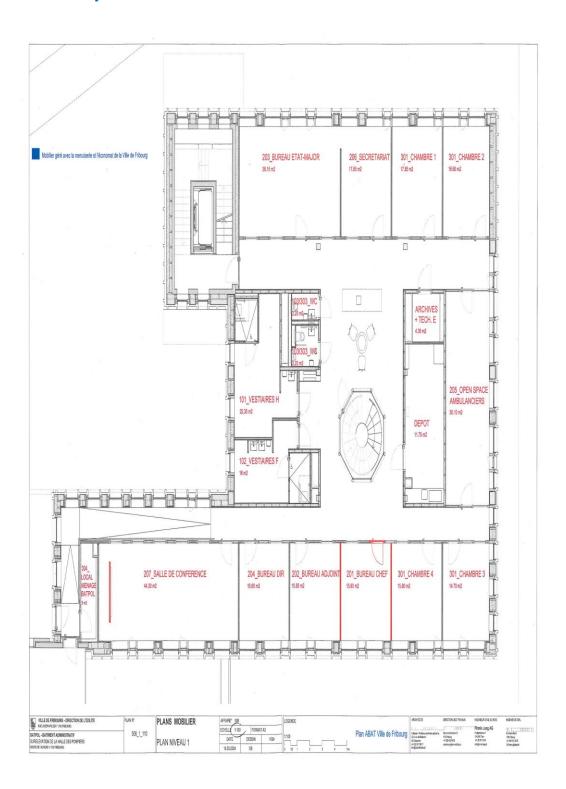
Avec la création de la Direction Secours, l'opportunité de réunir le Bataillon Sarine et le SAS sur un même site a été étudiée. Il apparaît que la caserne de la compagnie Fribourg, à la Route de l'Aurore 4, offre une solution permettant de regrouper la Direction Secours, le personnel d'exploitation du Bataillon ainsi que la compagnie Fribourg et le SAS sur un même site, favorisant ainsi de nombreuses synergies et collaborations.

Cette intégration du SAS sur le site de la caserne de Fribourg se fera en deux temps. Tout d'abord, dans une phase provisoire, les ambulances seront stationnées dans la halle du rez-de-chaussée du Batpol, bâtiment mitoyen de la caserne réalisé par la ville de Fribourg. Cet espace est actuellement déjà loué par le RSS et occupé par des véhicules pompiers. Le RSS va également louer le premier étage de ce même bâtiment afin d'y installer les surfaces administratives du SAS, les vestiaires ainsi que les chambres de gardes. Ces locaux seront loués, dès le 1^{er} octobre 2024, car ils sont déjà réalisés mais ils ne sont pas meublés. Il est à noter que la location pour ce premier étage n'étant pas prévu dans le budget 2024, une validation formelle de l'assemblée est demandée dans le présent message.

Dans un second temps, la caserne de Fribourg va être agrandie certainement au moyen d'un étage supplémentaire permettant de stationner les ambulances en-dessus de l'actuelle halle des véhicules pompiers. Cette extension accueillera également les nouvelles chambres de gardes, les locaux logistiques et le lieu de vie du SAS. La Ville de Fribourg sera maître d'ouvrage de ce projet et en profitera pour rénover son bâtiment. Dans sa version définitive, nous aurons donc un bâtiment totalement dévolu à la direction secours du RSS avec au rez-de-chaussée, les locaux pompiers, en-dessus les locaux ambulances et au 1^{er} étage du Batpol les surfaces administratives des deux entités.



Plan de l'objet loué :





Planification du projet

Comme expliqué dans le message sur l'investissement pour les travaux nécessaires à l'intégration du SAS sur le site de l'Aurore 4 Fribourg, il est prévu d'emménager sur le site dès le mois d'octobre 2024.

Proposition de location de la part de la Ville de Fribourg

Suite à la création du bataillon des sapeurs-pompiers de la Sarine au 1^{er} janvier 2023, le RSS loue le bâtiment des pompiers à l'Aurore 4 à Fribourg, pour un montant de CHF 533'892.— y compris les acomptes de charges.

L'arrivée des ambulances dès le 1^{er} octobre 2024 implique les nouvelles locations suivantes :

Nouvel avenant II au bail à loyer signé le 09.11.2022 entrée en vigueur 01.10.2024		
	annuel	3 mois 2024
8 places de parc av. de Granges-Paccot à CHF 60/ mois	5 760.00	1 440.00
bureau n°4 au 2ème étage route de l'Aurore 4	7 056.00	1 764.00
Nouvelles charges pour la rubrique sapeurs-pompiers	12 816.00	3 204.00
Bâtiment BatPol		
Surface administrative aménagées 452 m2 à CHF 300 le m2	135 600.00	33 900.00
Acompte de charges CHF 15 le m2	6 780.00	1 695.00
Nouvelles charges pour la rubrique SAS	142 380.00	35 595.00

Nouvelle dépense pour le RSS

A ce stade, il convient de rappeler que la construction d'une nouvelle centrale pour le SAS sur son site actuel était devisée à CHF 5'086'624. Ce montant comprenait en outre une enveloppe de CHF 220'000.-- pour louer une structure provisoire durant la durée des travaux. Le fait de passer par une étape intermédiaire était de toute manière prévue.

En vertu de l'article 5 du règlement des finances (RFin) voté le 15 décembre 2021 par l'assemblée des délégués, une nouvelle dépense doit être votée par le comité. Dans le cas présent, la nouvelle location pour le bâtiment du BatPol pour les ambulances est une nouvelle dépense non intégrée dans le cadre du budget 2024 du RSS.

Quand bien même le crédit d'ouvrage pour la rénovation du HMS et de la centrale des ambulances aurait impliqué des nouvelles charges d'amortissements et d'intérêts pour le RSS à la fin des travaux prévue initialement en 2026 dans le plan financier, le changement d'orientation voulu par le comité pour améliorer les synergies entre les pompiers et les



ambulanciers, entraîne une nouvelle charge déjà dans le budget 2024. Le comité propose que cette charge soit intégrée dans le budget de résultat du RSS et formellement voté par l'assemblée des délégués sur la base du RFin précité.

Proposition

Le comité du Réseau Santé de la Sarine vous propose d'approuver la modification du budget 2024 du RSS et d'ajouter une nouvelle rubrique 4222.3160.00 « Location BatPol Fribourg » sous le chapitre SAS avec le montant de CHF 35'600.—. Cette nouvelle dépense sur le budget 2024 aura pour conséquence une augmentation du même montant des subventions communales, rubrique 4229.4612.01 à CHF 1'601'100.— au lieu de CHF 1'565'500.--